

**18DUCKS.SOLUTIONS**  
**SAS**  
**Au capital de 3 000,00 euros**  
**Siège social : 1494 ROUTE DE LA CROIX DE MAY**  
**38160 SAINT-SAUVEUR**  
**900 836 792 RCS GRENOBLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE**  
**DU 05/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le cinq décembre  
À dix-huit heures,

Les associés de la Société 18DUCKS.SOLUTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stephane LAMBERT en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300000 actions sur les 300000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Changement de Président
- Modification administrative de l'adresse du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Stephane LAMBERT de démissionner de ses fonctions de Président et ce, avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Président de la Société **18DUCKS.SOLUTIONS**, avec effet à compter de ce jour :

***Monsieur Cyril MORISSE***  
*demeurant au 1472 route de la Croix de May, 38160 Saint Sauveur*  
*né le 18/05/1971 à DAKAR (Sénégal)*  
*de nationalité française*

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Directeur général de la Société **18DUCKS.SOLUTIONS**, avec effet à compter de ce jour :

***Monsieur Stephane Lambert***  
*demeurant au 23 rue Louise 69003 LYON*  
*né le 05/03/1972 à GRENOBLE (38)*  
*de nationalité française*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la décision administrative rendue par la Mairie de Saint-Sauveur qui a procédé à la mise en place d'un nouvel adressage de ses voies (rues, routes, impasses...) conformément à la réglementation en vigueur, modifiant ainsi l'ancienne adresse du siège social "1494 Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur" qui devient à présent "1472 Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

#### **« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 1472 Route De La Croix De May, 38160 ST SAUVEUR »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**Monsieur Stephane LAMBERT**

**Madame Rachel BRUN**

**Monsieur Cyril MORISSE**

**Monsieur Mathias MANGON**

**Monsieur Recep AGILONU**